

Procès-verbal de l'Assemblée communale du mercredi 12 décembre 2012

Présidence : M. Jacques Morel, Syndic

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 mai 2012
2. Planification financière communale
3. Budget 2013
 - 3.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
 - 3.2. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) – modification des statuts
5. Règlement du personnel communal - révision
6. Nouvelles mensurations routières de Neyruz
7. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 8 novembre 2012, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 8 novembre 2012
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 46 du 16 novembre 2012
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 101 dès le 3 décembre 2012, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mercredi 12 décembre 2012 avec 1'238 citoyens ayant le droit de vote. Au 12 décembre 2012, notre village compte 2'338 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. La cassette est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : Mme Cornelia Lopez-Polo (y.c. table du C.c.)
- Secteur 2 : M. Bernard Kolly

M. Bernard Kolly est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **89 participants dont 89 ayant le droit de vote**

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 mai 2012

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 2 mai 2012 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal. En outre, un extrait a été publié dans le journal d'informations l'Ecureuil.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à la majorité (88 oui / 1 abstention) avec remerciements à son auteur.

Point 2 Planification financière communale

M. Jean-Noël Gendre présente la planification financière de notre Commune. Celle-ci a été expliquée à la Commission financière. L'Assemblée ne doit qu'en prend acte.

M. Jean-Noël Gendre donne différentes informations sur la planification des investissements à long terme. Il donne également plusieurs explications sur la planification financière du fonctionnement prévue pour les années 2013-2017.

M. Jean-Noël Gendre commente l'évolution de la marge nette d'autofinancement prévisionnelle 2013-2017.

Pour l'élaboration de cette planification financière du fonctionnement, il a été tenu compte des points suivants :

- apurement des comptes des 5 dernières années (annulation des charges et des produits extraordinaires)
- incidence de la nouvelle péréquation financière (nouvelle répartition des tâches Canton-Communes)
- prise en considération des derniers chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées
- intégration des charges financières des futurs investissements planifiés
- évolution prudente des rentrées fiscales ordinaires.

De plus, il est annoncé que cette planification financière sera affinée en fonction des investissements projetés par le Conseil communal et qui devront être soumis à votation lors de prochaines Assemblées communales, en collaboration avec la Commission financière qui devra donner son préavis.

En conclusion, M. Jean-Noël Gendre relève que la planification financière communale est mise à jour annuellement et qu'elle sert d'outil de pilotage. Il ouvre la discussion sur cet objet.

→ En réponse à **M. Clément Lopez-Polo** sur la question des modifications de giratoires et de mobilité douce vers le CO d'Avry, **M. le Président** lui répond que la question de la mobilité douce sera traitée sous le point « Divers » par **M. Martial Wicht**.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe la parole à M. Josef Hunkeler pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Le document présenté concerne les prévisions faites par le Conseil communal pour les 5 années à venir.

La planification du compte de fonctionnement doit prendre en considération l'accroissement démographique prévisible de la commune. Il s'agit-là d'un facteur difficile à maîtriser et le document se base donc sur des estimations. Les chiffres en question devront donc être affinés au fil des mois. En l'état, la Commission n'a pas de remarque particulière à formuler sur cet objet.

La planification des investissements montre que le Conseil communal a des projets ambitieux. Les propositions listées dans ce document devront être précisées de manière plus concrète dans les mois et années à venir. Cela étant, la Commission financière souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur le fait que, pour réaliser et concrétiser ces propositions, et sans vouloir anticiper sur

les présentations et votes à venir, la commune devra générer des rentrées financières importantes pour pouvoir effectuer les dépenses envisagées.

La Commission financière prévoit favorablement la « Planification financière » présentée à l'Assemblée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport.

Point 3 Budget 2013

3.1 Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements

Les budgets 2013 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil 101.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente le budget de fonctionnement et celui des investissements. Au moyen de folios, il donne plusieurs informations sur le calcul de ces budgets.

Plusieurs informations sont aussi données sur la nouvelle péréquation financière qui influence positivement notre budget de fonctionnement. L'évolution des indicateurs financiers de la Commune est également présentée.

Le budget de fonctionnement se solde par un excédent de produits de CHF 152'530.00. Le budget des investissements présente un excédent de charges de CHF 6'042'000.00.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

- **M. Pascal Gendre** souhaite connaître le détail du montant budgété pour la Cité de l'énergie.

→ **M. Martial Wicht** communique que le montant indiqué est composé d'une rémunération pour le délégué communal à la Cité de l'énergie dans le cadre de l'obtention du label Cité de l'énergie. De plus, un montant est également prévu pour une subvention communale pour l'achat de vélos électriques. A ce sujet, de plus amples informations seront données sous le point « Divers ».

- Sur ces explications, **M. Pascal Gendre** souhaite que cette somme soit plutôt attribuée pour la sécurité des piétons sur les chemins piétonniers, ce qui lui semble plus important qu'une subvention pour un vélo électrique.

→ Martial Wicht réplique que ce sujet préoccupe les Autorités mais que les besoins recensés font appel à des financements de multiples fois supérieurs au montant alloué à la subvention des vélos.

- Concernant le poste « Administration », **M. Joseph Emmenegger** ne retrouve pas les augmentations budgétaires telles que présentées par M. Jean-Noël Gendre et demande des explications complémentaires.

→ **M. Jean-Noël Gendre** lui répond que les augmentations principales ont été détaillées et qu'il s'agit notamment d'augmentations relatives aux imputations des charges sociales et salariales. Il précise encore qu'en cas de demande de renseignements détaillés sur certains postes, à l'avenir, il serait judicieux d'en avertir préalablement l'Administration communale afin de préparer le sujet pour l'Assemblée.

- **M. Robert Yerly** demande si des amortissements extraordinaires ont été budgétés.

→ **M. Jean-Noël Gendre** communique qu'aucun amortissement extraordinaire n'est intégré dans les budgets. Ces amortissements sont comptabilisés uniquement dans les comptes.

La parole n'est plus demandée sur cet objet.

3.2. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications sur les budgets. Avant le vote final sur le budget 2013, il passe la parole à M. Philippe Dobler pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

En date du 14 novembre 2012, la Commission financière s'est réunie avec des représentants du Conseil communal et de l'Administration communale pour examiner les budgets de fonctionnement et d'investissement élaborés par le Conseil communal pour l'année 2013.

Budget de fonctionnement

Le budget en question présente une progression importante dans divers domaines, notamment les affaires sociales (env. CHF 270'000.-), l'enseignement et la formation (env. CHF 244'000.-), l'administration (env. CHF 180'000.-) et protection et aménagement de l'environnement (env. CHF 160'000.-).

L'accroissement régulier de la population de notre commune ainsi que les effets de la crise sont des facteurs pouvant expliquer ces augmentations de dépenses.

Dans le même temps, notre commune compte sur des recettes fiscales en augmentation elles aussi (env. CHF 1.2 mio), ce qui devrait permettre, au final, d'enregistrer un excédent de recettes de CHF 152'530.-.

Budget d'investissement

Pour l'année 2013, le Conseil communal a prévu un large programme d'investissements pour un total de plus de CHF 6 mio.

Plusieurs dépenses prévues sont le report d'investissements déjà votés et non réalisés en 2012. Cela concerne notamment l'achat de compteurs d'eau, l'aménagement de trottoirs, les zones 30km/h. ou l'étude pour un agrandissement de l'école. Ces postes budgétaires n'appellent pas de commentaire particulier de la Commission.

Des travaux en matière d'approvisionnement d'eau et de protection des eaux sont nécessaires vu l'accroissement de la population de Neyruz et le caractère vétuste de certaines infrastructures.

La commune envisage également, dans un souci de rationalisation et d'économie, de profiter de l'actuelle installation de chantiers à Neyruz pour effectuer des aménagements routiers sur la Route de Fribourg et réaliser des travaux de mobilité douce.

Enfin, le point central de ce budget d'investissement concerne le projet d'achat de terrains pour un montant de CHF 4.2 mio. La somme est importante, mais le projet présenté doit permettre à la commune de « désenclaver » un terrain de près de 10'000 m² dont elle est propriétaire, d'aller de l'avant avec l'équipement et la mise en valeur des zones en question, et enfin de contrôler et de maîtriser leur affectation future.

*En conclusion, la Commission financière donne **un préavis positif sur le budget 2013** et recommande à l'Assemblée communale **d'approuver le budget proposé.***

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport. La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur le budget 2013 en rappelant que concernant le budget d'investissements, il s'agit d'un budget d'intentions, chaque point devant faire ou ayant déjà fait l'objet d'un vote séparé.

Budget de fonctionnement (excédent de produits de CHF 152'530.00)

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2013 est accepté à la majorité (82 oui / 7 abstentions).

Budget des investissements (excédent de charges de CHF 6'042'000.00)

Au vote à main levée, le budget des investissements 2013 est accepté à la majorité (81 oui / 1 non / 7 abstentions).

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. M. le Président remercie également la caissière communale pour son travail dans l'élaboration de ces budgets.

Point 4 Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) – modification des statuts

Mme Isabelle Varenne, Conseillère communale responsable des affaires sociales, donne différentes explications sur cet objet, explications qui ont été publiées dans le journal l'Ecureuil 101.

Ces modifications ont été adoptées par 46 oui, 2 non, 3 abstentions par l'Assemblée des délégués de l'ACSMS du 30 mai 2012. Conformément à l'article 113 LCo, les Communes membres de l'Association sont invitées à soumettre la modification à leurs Assemblées communales.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver les modifications des articles 6, 35, 35bis (nouveau) et 46 (nouveau) des statuts de l'ACSMS selon les propositions du Comité de direction.

M. le Président remercie Mme Isabelle Varenne pour ses explications sur les modifications de ces statuts. Il ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, il procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS).

Point 5 Règlement du personnel communal - révision

M. le Président donne différentes explications sur cette révision de règlement qui était consultable sur le site internet de la Commune.

La première version du règlement date de 1984 et 2 nouvelles versions ont été adoptées en 1990 et 2003 par l'Assemblée communale. Plusieurs décisions ont été prises par le Conseil communal et ont fait l'objet d'avenants à ce règlement. Cette

pratique des avenants a été abandonnée et le Service des Communes recommande un règlement-type qui s'inspire du règlement du personnel de l'Etat. A noter que les Communes qui ne disposent pas de règlement pour son personnel communal sont soumises au règlement du personnel de l'Etat.

Un groupe de travail s'est constitué en 2012 et a élaboré ce règlement qui prend en compte les décisions prises précédemment par le Conseil communal ainsi que le règlement du personnel en vigueur.

Ce règlement a été soumis pour examen préalable auprès du Service des Communes ainsi qu'au Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg. Leurs remarques ont été prises en considération.

Ce nouveau règlement compte désormais 73 articles. Ils ne sont pas tous cités, mais seules les importantes modifications sont présentées ce soir par M. le Président.

Après les explications sur cette révision de règlement du personnel communal, M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité la révision du règlement du personnel communal (88 oui / 1 abstention).

Point 6 Nouvelles mensurations routières de Neyruz

M. Etienne Devaud, Conseiller communal responsable des routes, présente cet objet.

Dans le cadre de la nouvelle mensuration du cadastre de Neyruz, en 2013-2014, la délimitation des routes communales doit être révisée et adaptée à l'état des lieux (Loi sur les routes, art. 41bis et Loi sur la Mensuration Officielle, art. 37). L'inventaire par orthophotos des surfaces qui ne correspondent pas au cadastre est déjà fait. Le coût de la procédure prévue pour les corrections, qui seront réglées par conventions, est mis au budget 2013 pour un montant de CHF 32'400.00.

C'est une grande opportunité financière et procédurale pour la Commune d'effectuer maintenant la correction de ces empiètements. Une nouvelle mensuration se fait environ une fois par siècle. Elle protège plusieurs générations des conflits provoqués par des limites incertaines.

M. le Président remercie M. Etienne Devaud pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

→ Suite à la demande de **M. Robert Yerly** sur la reprise possible de routes privées par la Commune, **M. Etienne Devaud** lui répond que cette possibilité existe, mais la Commune reste très prudente pour de telles reprises. L'état de la route et de ses aménagements doit être pris en compte et des demandes écrites doivent être formulées à cet effet.

→ En réponse à **M. Pascal Gendre** demandant quelle est la procédure si un mur d'un propriétaire privé empiète sur une parcelle communale, **M. Etienne Devaud** mentionne que chaque cas est particulier et amène une étude. Une solution est négociée avec les bordiers et la Commune n'impose aucune obligation sans discussion préalable avec les propriétaires concernés.

→ En réponse à **Mme Juliana Vonlanthen**, **M. Etienne Devaud** communique que l'intitulé du texte d'informations dans l'Ecureuil 101 n'était pas clair. En effet, cet objet n'appelle pas de votation, le montant y relatif étant intégré dans le budget de fonctionnement. Ce point est uniquement un point informatif pour les citoyens.

Point 7 Divers

→ **M. Martial Wicht** présente l'évènement des 22-23 mars 2013 concernant la journée « Electro Bike » et « Biogaz Carburant » dans le cadre de la mobilité douce à Neyruz. Au moyen de folios, il commente le déroulement prévu de ces journées ainsi que la subvention communale octroyée pour l'achat de vélos électriques pour les citoyens de Neyruz. Cet évènement est soutenu par des partenaires locaux qui mettront à disposition des véhicules électriques ou au Biogaz/gaz naturel carburant. De plus, toutes les Communes de Sarine-Ouest ont été approchées et sont favorables à cette action. Ces Communes sont également invitées à participer à cette manifestation. Durant les fêtes de fin d'année, deux vélos électriques seront à disposition pour des courses d'essai. L'Administration communale se chargera de mettre une information y relative sur le site internet de la Commune, www.neyruz.ch.

→ En réponse à **M. Joseph Emmenegger** qui préfère que cette somme attribuée à cette subvention soit plutôt utilisée pour financer la pose de panneaux solaires, **M. Martial Wicht** précise que cette subvention unique est destinée à inciter la population à faire appel à des moyens de mobilité douce dans les environs du village, ainsi il soutient cette sensibilisation en participant à l'acquisition d'un vélo électrique dont le prix est assez élevé. Il mentionne également qu'une réflexion est en cours pour équiper des bâtiments de la commune par des panneaux photovoltaïque et offrir ainsi une source renouvelable pour recharger les vélos électriques.

- **M. Rémy Michel** fait remarquer que les familles disposant de deux voitures n'en vendront pas une pour autant, même si elles achètent un vélo électrique.

- **M. Clément Lopez-Polo**, complétant son intervention faite en début d'Assemblée, demande à pouvoir être intégré dans les discussions pour le projet de la mobilité douce en relation avec le parcours Neyruz–CO d'Avry. En effet, il est Président de l'Association de parents d'élèves du CO et souhaite participer à ce mandat avec la Commune. **M. le Président** prend acte de cette intervention en communiquant qu'un contact sera pris avec M. Lopez-Polo en temps voulu.

→ **M. Etienne Devaud** présente un projet de compacteuse de déchets. L'idée est de supprimer les sacs poubelles taxés et le ramassage hebdomadaire des ordures dans le village. Le citoyen pourra apporter en tout temps ses ordures dans cette compacteuse-peseuse qui dispose d'un système de carte magnétique qui enregistre le poids des ordures déposées. **M. Heinrich Leuthold**, nouvel arrivé à Neyruz et venant du Vully, confirme que ce système est déjà mis en place dans son ancienne Commune et qu'il fonctionne à satisfaction. L'expérience est donc positive. En réponse à **M. Jean-Pierre Braun** demandant quel est le véritable avantage de ce système, **M. Etienne Devaud** répond que ceci génèrera moins de trafic routier pour les bordiers de la Rte du Puits, actuellement les containers débordent et les sacs sont déposés par terre ce qui attire les animaux qui les éventrent, il y aura moins d'odeurs aux abords des containers, etc. Un groupe de travail du Conseil communal étudie ce projet, notamment pour l'emplacement de la machine et le nombre nécessaire pour notre village.

→ Concernant la demande faite lors de la précédente Assemblée concernant la sécurité vers le pont des CFF suite aux accidents intervenus à cet endroit, **M. le Président** communique que la partie communale a été réparée. Les CFF s'occupent de réparer et sécuriser la partie les concernant.

→ **M. le Président** rappelle que la traditionnelle vente de sapins de Noël au profit des camps scolaires est prévue le vendredi 14 décembre 2012 de 15h30 à 18h30 au Complexe communal.

→ **M. le Président** communique que l'Administration communale sera fermée pendant les périodes de fêtes, à savoir du lundi 24 décembre 2012 jusqu'au lundi 7 janvier 2013, jour de reprise.

- **M. Clément Lopez-Polo** souhaite connaître l'avancement du projet annoncé par la Commission de l'énergie pour la création d'une structure communale afin de financer des installations photovoltaïques privées. **M. Martial Wicht** répond que le projet n'a pas apporté le succès escompté et qu'il reste toujours à l'étude au sein de la Commission de l'énergie.

- **M. Marc Maillard** souhaite connaître l'avancement de la révision du PAL, notamment de l'avancée concrète de la mise en zone au centre-village et demande la date prévue pour la mise à l'enquête de ce dossier auprès des instances cantonales. **M. Martial Wicht** lui répond que l'intention de mise en zone au centre-village est toujours maintenue. Les terrains disponibles sont rares car certains propriétaires ne souhaitent pas les vendre. Il précise que le Conseil communal respecte le vœu de chaque propriétaire, surtout pour ceux qui ne souhaitent pas de mise en zone de leur parcelle. Les négociations sont toujours en cours et ce dossier a donc pris du

retard. Des conventions avec les propriétaires sont signées ou devront encore l'être. Le processus est lent au vu des incertitudes avec le Canton et les modifications de lois (par exemple, LAT - nouvelle taxe de 20 % sur la plus-value). Le Conseil communal souhaite une participation aux infrastructures par les propriétaires, ceci afin que les transactions puissent s'effectuer sans perte ni gain pour la Commune. Concernant la date de la mise à l'enquête prévue pour le PAL, M. Martial Wicht communique que ce sera plutôt dans le 2^{ème} semestre de 2013.

- **M. Charles Rossier** fait part au Conseil communal de plusieurs demandes : le salage du trottoir du pont de la gare qui est souvent gelé et l'apport de copeaux sur le parcours de l'Ecureuil. Il craint également la vitesse des camions sur la route cantonale et se pose la question sur une solution au carrefour de l'Aigle-Noir car il présente un danger pour les usagers débouchant de la Rte du Puits. **M. le Président** le remercie pour son intervention dont il prend bonne note. Le nécessaire sera fait concernant ses deux premières demandes. S'agissant du carrefour de l'Aigle-Noir, celui-ci sera aménagé dans le cadre du dossier de la zone 30 km/h. de la Rte du Puits/Rte de Nierlet.

- **M. Jean-Benoît Meuwly** souhaite savoir ce qu'il en est du trottoir de la Rte de Nierlet et sous quel délai sa mise en place peut être envisagée. **M. le Président** communique que le projet est toujours à l'étude et qu'avant la mise à l'enquête, les riverains seront concertés. Un ingénieur-conseil est également mandaté afin de définir les modalités de cet aménagement. La réalisation pourra probablement se faire au début 2014 pour la zone Rte du Puits/Rte de Nierlet.

- **M. Axel de Montmollin** a constaté que dans la région des fermes de Nierlet-le-Toit, à la hauteur des voies CFF, il n'y a plus de fils protecteurs et que ceci est extrêmement dangereux pour les promeneurs. **M. le Président** lui répond que cet état de fait sera communiqué aux CFF.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour la bonne collaboration. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôt l'Assemblée communale à 22h35.

Le Président :
M. Jacques Morel

Le Secrétaire :
M. Christian Stucky